

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2009-10-2-12

Service consulté

Association Départementale du Tourisme

ORGANISMES DE TOURISME A VOCATION GÉNÉRALE

Résumé : *Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 20 400 € pour 2009 à l'Association des Gîtes Ruraux du Haut-Rhin.*

L'Association des Gîtes Ruraux du Haut-Rhin sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 2009.

1) PRESENTATION

Depuis 1976, date de sa création, l'Association des Gîtes Ruraux du Haut-Rhin a constaté un accroissement important du développement du secteur du tourisme en espace rural.

En 2009, l'association gère 1 237 équipements (gîtes et chambres d'hôtes) qui affichent le label de qualité « Gîtes de France ».

Les objectifs principaux de l'association sont : la participation à la valorisation et à la conservation du patrimoine et de l'environnement rural, la contribution au maintien des populations rurales par l'apport de ressources complémentaires sur des produits d'accueil en milieu rural ainsi que l'encouragement en faveur de séjours touristiques par le développement des hébergements de qualité afin de satisfaire aux exigences et aux besoins d'un tourisme d'authenticité et de convivialité.

Pour 2009, cinq axes prioritaires ont été fixés :

- le maintien et le développement de la qualité des produits d'hébergements : organisation de journées de classement et de reclassement et gestion des réclamations,
- la mise en place d'un plan de formation régional à l'attention des propriétaires,

- le développement de nouveaux produits tels que les « Ecogîtes », maintien du travail sur les gîtes Panda,
- la mise en place d'albums photos et de plans pour chaque structure labellisée,
- la mise en place des disponibilités meublés de tourisme et chambres d'hôtes afin d'améliorer les réservations ainsi que les taux d'occupation.

2) PROPOSITION D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT

L'Association des Gîtes Ruraux du Haut-Rhin sollicite pour 2009 une subvention d'un montant de 21 000 €.

En 2008, l'aide accordée s'élevait à 20 400 €.

Il est proposé de donner une suite favorable à la demande de subvention pour un montant de 20 400 €, soit un montant identique à l'année précédente.

Par ailleurs, une réflexion va être initiée cette année afin de mettre en place à compter de 2010 une convention d'objectifs entre le Département et l'Association des Gîtes Ruraux du Haut-Rhin.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer d'une subvention de 20 400 € à l'Association des Gîtes Ruraux du Haut-Rhin pour son fonctionnement en 2009 ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, opération 2009-F741-105, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER